
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1855.

Discours du Roi. — Adresse en réponse au discours du Trône. — Réponse
du Roi à l'adresse.

DISCOURS DU ROI.

MESSIEURS,

A la fin de la dernière session, vous aviez applaudi au projet d'union de Mon Fils bien-aimé le Duc de Brabant avec l'Archiduchesse Marie-Henriette d'Autriche. Cette union s'est réalisée sous vos yeux. Elle est une garantie de bonheur pour l'Héritier du Trône, un gage de perpétuité pour Ma Dynastie, en même temps qu'un lien avec l'Europe et un témoignage de la confiance qu'inspire la Nationalité belge. Mon cœur s'en est réjoui, et le pays tout entier s'en est réjoui avec moi.

La politique impartiale et bienveillante qui préside à nos relations internationales est chaque jour mieux comprise; cette politique assure le maintien de nos bons rapports avec toutes les Puissances.

Des mesures qui touchent à des intérêts essentiels ont reçu leur exécution. La conversion de trois emprunts a procuré à l'État une notable économie. L'organisation de notre établissement militaire a donné à l'armée une situation stable, en augmentant nos moyens de défense. C'est un bienfait que l'armée apprécie; elle s'en montre digne par sa discipline, par son instruction et par l'excellent esprit qui l'anime. Son dévouement et celui de la garde civique ne feront jamais défaut.

L'augmentation toujours croissante du produit des impôts atteste la situation prospère de la plupart des branches de notre richesse industrielle et commerciale.

Mon Gouvernement s'occupe des moyens d'affermir cette situation.

Des négociations commerciales se poursuivent activement.

La Société des bateaux à vapeur transatlantiques est définitivement constituée; elle va mettre la main à l'œuvre.

Le service consulaire est réorganisé.

L'esprit d'entreprise, cet élément indispensable des grandes affaires, se révèle par des progrès constants. Nos produits abordent les marchés les plus lointains, et leur place s'élargit sur les marchés qu'ils connaissaient déjà.

Mon Gouvernement vous demandera d'abaisser les droits d'entrée sur les matières premières, dans l'intérêt de la fabrication belge; il vous proposera de remplir les lacunes et de corriger les vices de la législation sur les droits de patente.

Des travaux publics décrétés il y a moins de deux ans, les uns s'exécutent par l'État, les autres en vertu de conventions que l'État a conclues. Il est permis d'espérer qu'en général les délais fixés pour leur complet achèvement ne seront pas dépassés.

Félicitons-nous, Messieurs, de cette application de l'activité nationale. Elle portera d'heureux fruits. Dès à présent, elle fournit d'utiles ressources à une partie de nos populations laborieuses, qui souffrent du renchérissement des denrées alimentaires.

Cette calamité passagère réclamait des mesures exceptionnelles. Mon Gouvernement a pris les plus urgentes sous sa responsabilité. Il les soumettra à votre examen.

Une loi vous a été présentée sur le crédit foncier. J'espère qu'à l'aide de quelques amendements, cette question recevra une prompte et satisfaisante solution.

Vous avez adopté la première partie du nouveau Code pénal; la deuxième partie de ce vaste travail pourra sans doute vous être incessamment soumise.

Vous aurez aussi à voter définitivement le Code forestier, ainsi que la loi d'expropriation forcée, ce complément du régime hypothécaire et l'un des éléments du crédit foncier.

Une loi modifiant quelques parties du Code pénal militaire pourra être immédiatement discutée.

L'étude des réformes à introduire dans l'organisation judiciaire, dans le régime du notariat et dans les dépôts de mendicité se poursuit sans relâche.

Le Gouvernement achève de préparer, avec toute l'attention que commande ce grand intérêt, l'ensemble des dispositions destinées à régulariser l'administration des établissements de charité et des fondations.

L'instruction publique, à tous les degrés, continue de se développer.

L'enseignement industriel se propage. L'enseignement des sciences commerciales est fondé. Un institut supérieur de commerce s'organise dans une de nos grandes villes, avec le concours du Gouvernement.

Les essais tentés pour éclairer la marche de notre agriculture n'ont pas été stériles ; l'expérience permet la présentation d'un système définitif d'enseignement ; il sera prochainement livré à vos délibérations.

La voirie vicinale reçoit de continuelles améliorations.

La législation sur l'exercice des diverses branches de l'art de guérir et sur la police sanitaire offre des lacunes qu'il importe de combler. Un projet de loi a été rédigé dans ce but ; il est en ce moment soumis à une révision attentive. Combiné avec un système intelligent d'hygiène publique, il aura sur l'état sanitaire du pays une bienfaisante influence.

Le bien-être moral et matériel de nos populations et l'affermissement de la Nationalité belge, tel est le double objet de notre commune tâche. Mon Gouvernement, soutenu, je l'espère, de votre patriotique concours, y consacrera ses soins persévérants, et le but de nos efforts ne nous échappera point, Messieurs, si la Belgique, fidèle à son passé, jouit de son existence indépendante, avec dignité, avec sagesse, et de manière à se concilier de plus en plus l'estime et la confiance des nations étrangères.

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU ROI.

SIRE ,

La Belgique, puissamment aidée par la sagesse de son Roi, a définitivement conquis, au milieu des nations européennes, une place honorable et respectée.

Le pays reconnaissant et juste devait se réjouir, comme il l'a fait, avec le cœur paternel de Votre Majesté, lorsque s'est réalisée sous nos yeux l'union qui donne à l'héritier du Trône une garantie de bonheur, à la Dynastie un gage de perpétuité, en même temps qu'elle est pour la patrie un lien de plus avec l'Europe et un témoignage de confiance dans la Nationalité belge.

En applaudissant au projet de cette union, dès la session dernière, la Chambre avait devancé l'expression du sentiment national. Elle est heureuse de constater aujourd'hui combien elle en avait été la fidèle interprète.

La Belgique, également dévouée à ses institutions et à l'ordre, s'était à l'avance montrée digne des bons rapports internationaux dont la politique du Gouvernement de Votre Majesté nous assure le maintien avec toutes les Puissances.

Impartiale et bienveillante, cette politique ne saurait manquer, sans injustice, d'être chaque jour mieux comprise.

Votre Majesté veut bien le rappeler : des économies notables ont été procurées à l'État par la conversion d'une partie de la dette publique. La situation de

l'armée est désormais assurée par l'organisation de notre établissement militaire et l'augmentation de nos moyens de défense.

La Chambre se félicite du concours qu'elle a prêté à ces grandes mesures. Elle sait que l'armée et la garde civique méritent les éloges du Roi comme la confiance du pays.

Nous avons appris, Sire, avec bonheur que la plupart des éléments de notre prospérité industrielle et commerciale continuent à prendre un développement favorable. Espérons que les moyens préparés par le Gouvernement pour affermir et pour généraliser cet état de choses, atteindront le but, aidés par l'extension de l'esprit d'entreprise et par l'achèvement, dans les délais fixés, des travaux publics décrétés depuis deux ans.

La Chambre examinera avec un soin scrupuleux les modifications aux lois financières que le Gouvernement se propose de lui demander.

Une calamité qui, nous l'espérons, sera de courte durée, pèse néanmoins lourdement sur les classes laborieuses, malgré les utiles ressources qu'offre, pour atténuer les effets du renchérissement des denrées alimentaires, l'activité imprimée au travail sur plusieurs points du pays.

Des mesures exceptionnelles ont été prises en l'absence du Parlement ; elles feront l'objet de notre sérieuse attention et de notre vive sollicitude.

La Chambre ne peut plus que former des vœux pour voir donner promptement à la question du crédit foncier une solution satisfaisante.

La législation pénale qui nous régit appelle encore des réformes. Le pays espère qu'un utile travail complémentaire à ce sujet pourra être incessamment soumis à la Chambre.

Il ne dépendra pas ni du zèle, ni de l'activité de la Chambre qu'un vote définitif du Code forestier et de la loi d'expropriation vienne assurer à la Belgique le bienfait immédiat de ces perfectionnements législatifs. Elle est prête à discuter les modifications annoncées au Code pénal militaire.

Le Gouvernement, Votre Majesté daigne nous le dire, poursuit sans relâche l'étude de réformes à introduire dans diverses branches de l'administration de la justice ; il achève d'en préparer d'autres. La Chambre s'estimerait heureuse de voir ces efforts aboutir enfin dans le courant de la session présente.

Le développement de l'instruction publique à tous les degrés, et de l'enseignement professionnel, est un fait important dont le pays a le droit de se féliciter et de s'enorgueillir. La Chambre s'empressera d'accorder son appui à tout ce qui sera proposé de propre à éclairer la marche de notre agriculture.

L'amélioration de la voirie vicinale a toutes nos sympathies.

La législation sur l'art de guérir et sur la police médicale, combinée avec un système intelligent d'hygiène publique, ne peut manquer d'exercer une grande influence sur l'état sanitaire du pays. Nous attendons avec intérêt le résultat des efforts qu'a fait le Gouvernement pour combler les lacunes existant en cette matière.

Assurer à nos populations le bien-être moral et matériel, affermir la Nationalité belge, maintenir intactes les institutions qui la consolident, telle est, en ce pays, la véritable et noble tâche des pouvoirs publics.

Votre Gouvernement, Sire, peut compter sur le patriotique concours de la Chambre pour atteindre ce but de nos communs efforts.

Comme Votre Majesté, nous avons foi dans l'avenir d'une Belgique indépendante, digne et sage.

Fidèle à son passé, notre belle patrie, nous n'en doutons pas, saura trouver de plus en plus l'appui de son bon droit dans l'estime et la confiance des nations étrangères, comme elle le trouve déjà dans l'amour et l'union de ses enfants.



RÉPONSE DU ROI A L'ADRESSE.



MESSIEURS ,

La Chambre des Représentants est appelée à remplir un grand rôle dans nos institutions. Elle en comprend toute l'importance. Le pays, je le sais, peut compter en toute circonstance sur son patriotisme, sur sa modération, sur son dévouement éprouvé.

Je suis reconnaissant des sentiments qu'elle exprime et du concours qu'elle prête à mon Gouvernement. C'est par l'union, c'est par cette entente bienveillante entre les pouvoirs publics que nous parviendrons à atteindre le but que vous avez si heureusement défini, Messieurs, et à nous concilier de plus en plus cette estime et cette confiance de l'Europe, dont vous venez de parler en si excellents termes.

